



Ressort Gestion des offres et des subventions, Février 2023

Procédure en cas de chevauchements

Extrait du concept de contrôle version 2.0

Contenu

Introduction.....	2
1 Chevauchements	3
2 Chevauchements lors du contrôle	3
3 Moyens auxiliaires	8
3.1 Estimations	8
3.2 Chevauchement des exportations.....	9
3.2.1 Exportation pour les évaluations	9
3.2.2 Transmission de données aux coachs J+S	10
3.3 Annoncer les offres à l'OFSCO via la BDNS.....	11
3.4 Modèle d'annonce de cas	12
3.5 Qualification des chevauchements possible	13

Introduction

L'introduction de la nouvelle banque de données nationale pour le sport (BDNS) a changé les exigences en matière de processus d'autorisation et de contrôle des offres J+S. La nouvelle BDNS est notamment plus efficace en ce qui concerne les chevauchements. Elle indique les chevauchements clairs parmi l'ensemble des offres de l'organisation et le coach J+S ne peut clore l'offre qu'après les avoir corrigés. De plus, elle peut indiquer la présence parallèle de participants dans toutes les offres. Cependant, pour des raisons de protection des données, la consultation a été limitée aux offres du propre canton. Cela a pour conséquence que l'instance de contrôle ne peut voir que les données de l'organisation située sur son propre territoire, mais pas celles de l'autre/des autres offre(s) concernée(s). Une prise de contact avec les coaches J+S de ces organisations doit donc être effectuée par l'OFSPD.

La nouvelle BDNS est performante et permet d'améliorer la qualité des contrôles de présence (CdP) remplis. Avec la nouvelle application mobile BDNS, les moniteurs J+S disposent aujourd'hui d'un moyen pour remplir les contrôles de présence en temps réel. Ainsi, la qualité de la tenue des CdP doit pouvoir être améliorée au même rythme que la BDNS.

Cet extrait du concept de contrôle constitue un mode d'emploi pour les instances de contrôle, notamment en ce qui concerne la gestion des chevauchements qui peuvent survenir. L'ensemble du concept de contrôle est encore en cours de révision. Une fois finalisé, il sera mis à la disposition des cantons.

1 Chevauchements

On parle de chevauchements dans le programme J+S lorsque des personnes (p. ex. des participantes ou participants ou des monitrices et moniteurs) sont annoncées simultanément dans au moins deux activités J+S différentes et prises en compte dans le calcul des subventions. Pour réduire le nombre de chevauchements, la BDNS vérifie leur existence à trois moments distincts :

- Lors de la saisie des présences :
si, lors du remplissage du CdP, la BDNS détecte un chevauchement clair parmi l'ensemble des offres de l'organisation, un message apparaît.
- Lors de la clôture du CdP d'un cours ou d'un camp :
le CdP d'un cours ou d'un camp contenant des chevauchements clairs avec d'autres offres de l'organisation ne peut pas être clôturé. Les chevauchements doivent d'abord être corrigés.
- Lors du contrôle manuel par l'instance de contrôle :
la BDNS affiche l'ensemble des chevauchements entre les organisations ainsi que les possibles chevauchements au sein de l'organisation.

Lorsque des personnes sont annoncées dans des activités dont les horaires se chevauchent, il s'agit d'erreurs ou de saisies erronées clairs¹. Dans les autres activités (compétition, jour d'entraînement, jour de camp, jour sans entraînement) pour lesquelles aucune heure de début n'a été saisie, il n'est pas toujours possible de trouver exactement l'erreur. L'OFSCO distingue par conséquent les chevauchements **clairs** des chevauchements **possibles**.

Exemples de chevauchements **clairs**:

- Une monitrice J+S est annoncée dans le cours A (entraînement de 90 minutes de 18h à 19h30) et dans le cours B (entraînement de 90 minutes de 18h30 à 20h00).
- Une participante est annoncée dans un jour de camp d'entraînement du cours A et dans un jour de camp d'entraînement du cours B.

La BDNS ne permet plus de chevauchements **clairs** au sein d'une organisation. Au niveau inter organisationnel, des chevauchements clairs restent possibles en ce qui concerne la clôture de la CdP.

Les instances de contrôle examinent dans quelle mesure les chevauchements **possibles** (au sein de l'organisation et/ou entre les organisations) correspondent à la réalité. Des exemples de chevauchements **possibles** sont détaillés au [chapitre 3.5](#).

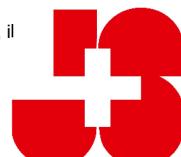
2 Chevauchements lors du contrôle

Les chevauchements suivants sont indiqués dans la procédure de contrôle :

- Chevauchements clairs et possibles entre des organisations et entre les autorités de contrôle
- Chevauchements clairs et possibles entre des organisations et au sein de l'autorité de contrôle
- Chevauchements possibles au sein de l'organisation

En ce qui concerne les chevauchements entre des organisations, il est possible qu'une ou plusieurs organisations J+S soient concernées. Un facteur supplémentaire est que ces organisations J+S peuvent provenir d'autres cantons ou être rattachées au groupe d'utilisateurs 4 (canton ou fédération

¹ Si la ou le coach J+S auquel on signale des chevauchements répond qu'il y a eu des erreurs dans la saisie des horaires d'entraînement, il doit en apporter la preuve (p. ex. plan d'occupation ou informations publiées sur le site Internet du club).



sportive nationale). Dans de tels cas, on parle de chevauchements dépassant le cadre de l'instance de contrôle. Si les organisations J+S concernées relèvent de la même instance de contrôle, on parle de chevauchements internes à l'instance de contrôle. Il est tout à fait possible que les trois variantes, c'est-à-dire les chevauchements internes à l'organisation, les chevauchements entre instances de contrôle et les chevauchements internes à l'instance de contrôle, se retrouvent simultanément dans une offre J+S.

Les instances de contrôle peuvent s'inspirer de la procédure suivante pour contrôler les offres J+S avec des chevauchements. Une description détaillée suit le tableau récapitulatif ci-dessous.

Chevauchements	Estimation	Procédure
Chevauchements <u>entre les autorités de contrôle</u>	non pertinent	Annoncer l'offre J+S à l'OFSCO via la BDNS
<u>Instance de contrôle</u> Chevauchements internes, interorganisationnels	inférieur à CHF 30	<i>négligeable</i> - transmettre l'offre J+S pour paiement
	entre CHF 30 et CHF 100	<i>non significatif</i> - pas de correction, mesures éducatives
	entre CHF 100 et CHF 300	<i>peu important</i> - correction ou demande de remboursement nécessaire
	plus de 300 CHF	<i>important</i> - Annoncer le cas et l'offre J+S à l'OFSCO via la BDNS
Chevauchements internes à l'organisation	inférieur à CHF 30	<i>négligeable</i> - transmettre l'offre J+S pour paiement
	entre CHF 30 et CHF 100	<i>non significatif</i> - pas de correction, mesures éducatives
	entre CHF 100 et CHF 300	<i>peu important</i> - correction ou demande de remboursement nécessaire
	plus de 300 CHF	<i>important</i> - Annoncer le cas et l'offre J+S à l'OFSCO via la BDNS

Les offres J+S qui se recoupent avec celles d'autres instances de contrôle sont traitées par l'OFSCO.

Les offres J+S qui se recoupent exclusivement au sein de l'organisation ainsi que les chevauchements internes à l'instance de contrôle sont évalués et suivis par l'instance de contrôle.

Procédure en cas de chevauchements entre plusieurs autorités de contrôle :

Les offres J+S qui présentent des chevauchements entre les instances de contrôle sont annoncées à l'OFSCO via la BDNS (cf. [chapitre 3.3](#)). L'offre tombe sous le statut "Annoncé". L'OFSCO se charge de l'évaluation et du suivi de tous les chevauchements de cette offre J+S, y compris ceux internes à l'organisation et à l'instance de contrôle. Dès que l'évaluation est terminée ou que les

chevauchements ont été éliminés, l'OFSCO renvoie l'offre J+S à l'instance de contrôle avec une description. L'offre J+S tombe dans le lot "Contrôle". Les instances de contrôle terminent le contrôle de l'offre J+S et la transmettent pour paiement.

Procédure en cas de chevauchements internes à l'organisation :

Comme décrit au chapitre 1, les chevauchements possibles doivent être examinés et évalués. Tous les chevauchements possibles considérés comme admissibles peuvent être ignorés par la suite (voir [chapitre 3.5](#)). Tous les chevauchements non admissibles doivent être examinés de manière approfondie.

L'organe de contrôle procède à une évaluation des éventuelles réductions des subventions et les répartit dans les cas suivants :

1. Estimation inférieure à 30 CHF = "anomalies négligeables".
2. Estimation entre CHF 30 et CHF 100 = "anomalies non significatives".
3. Estimation entre CHF 100 et CHF 300 = "anomalies peu importantes"
4. Estimation supérieure à 300 CHF = "anomalies importantes".

Cas 1 - anomalies négligeables

Si l'estimation est inférieure à CHF 30, les chevauchements peuvent être négligés. L'offre peut être transmise pour paiement sans correction et sans prise de contact avec le coach J+S. En cas de récidive, l'instance de contrôle décidera d'une éventuelle prise de contact avec le coach J+S.

Cas 2 - anomalies non significatives

Si l'estimation se situe entre CHF 30 et CHF 100, les chevauchements ne doivent pas être corrigés. Toutefois, l'instance de contrôle contacte les coaches J+S et leur signale les chevauchements. Le coach J+S est sensibilisé et invité à attirer l'attention de ses moniteurs J+S sur le fait qu'ils doivent remplir le CdP rapidement et directement pendant l'activité J+S dans la BDNS mobile.

Cas 3 - anomalies peu importantes

Si l'estimation se situe entre CHF 100 et CHF 300, les chevauchements doivent être corrigés par le coach J+S. L'instance de contrôle ouvre les cours et les camps concernés pour la correction et envoie au coach J+S un export corrigé des chevauchements (cf. [chapitre 3.2](#)). En outre, une mesure éducative est prise comme dans le cas 2.

Cas 4 - anomalies importantes

Si l'estimation est supérieure à 300 CHF, l'instance de contrôle procède à un premier examen et l'envoie à l'OFSCO en tant que notification de cas (cf. [chapitre 3.4](#)). L'offre J+S est en outre annoncée à l'OFSCO via la BDNS (cf. [chapitre 3.3](#)).

Procédure en cas de chevauchements internes à l'instance de contrôle et dépassant le cadre de l'organisation :

Les chevauchements inter-organisationnels peuvent être clairs ou possibles. Comme décrit au [chapitre 1](#), les chevauchements possibles doivent être examinés et évalués. Tous les chevauchements possibles considérés comme admissibles peuvent être ignorés par la suite (voir [chapitre 3.5](#)). Tous les chevauchements possibles non admissibles ainsi que tous les chevauchements clairs doivent être examinés de manière approfondie.

L'organe de contrôle procède à une évaluation des éventuelles réductions des subventions et les répartit dans les cas suivants :

1. Estimation inférieure à 30 CHF = "anomalies négligeables".
2. Estimation entre CHF 30 et CHF 100 = "anomalies non significatives".
3. Estimation comprise entre CHF 100 et CHF 300 = "anomalies peu importantes".
4. Estimation supérieure à 300 CHF = "anomalies importantes".

ATTENTION : L'évaluation des chevauchements inter-organisationnels diffère considérablement de l'évaluation des chevauchements internes à l'organisation.

L'estimation se base sur la relation directe avec chaque organisation J+S concernée. L'estimation est toujours effectuée de manière isolée pour chaque organisation J+S concernée par les chevauchements.

Exemple : l'offre J+S de l'organisation X soumise au contrôle présente des chevauchements avec des offres J+S des organisations n¹, n² et n³. Une estimation doit être faite pour chaque rapport (X avec n¹ X avec n², X avec n³). Trois exemples sont expliqués [au chapitre 3.1](#). Plusieurs cas peuvent donc se présenter simultanément et exiger une action différente de la part des instances de contrôle.

Cas 1 - anomalies négligeables

Si l'estimation du rapport entre l'offre J+S de l'organisation X soumise au contrôle et toutes les offres de l'organisation n^x est inférieure à CHF 30, les chevauchements peuvent être négligés. L'offre peut être transmise pour paiement sans mise au point et sans prise de contact avec le coach J+S.

Cas 2 - anomalies peu importantes

Si l'estimation du rapport entre l'offre J+S de l'organisation X et les offres de l'organisation n^x disponibles pour le contrôle se situe entre CHF 30 et CHF 100, les chevauchements ne doivent pas être corrigés. Toutefois, l'instance de contrôle contacte les coachs J+S des organisations X et n^x et attire leur attention sur les chevauchements. Les coachs J+S sont sensibilisés et invités à attirer l'attention de leurs moniteurs J+S sur le fait qu'ils doivent remplir les CdP en temps utile et, idéalement, directement pendant l'activité J+S dans la BDNS mobile. Les coachs J+S ne reçoivent aucune information sur les organisations avec lesquelles ils ont fait des chevauchements.

Cas 3 - anomalies peu importantes

Si l'estimation du rapport entre l'offre J+S de l'organisation X soumise pour le contrôle et les offres de l'organisation n^x se situe entre CHF 100 et CHF 300, les chevauchements doivent être examinés et corrigés.

L'OFSPO recommande de contacter en premier lieu le coach J+S de l'offre soumise ou contrôle. Le coach J+S doit confirmer ou corriger les présences des chevauchements. Ce faisant, il ne communique pas avec quelles autres organisations n^x les chevauchements ont eu lieu. Si, après correction, les contributions estimées sont inférieures à 100 CHF, l'offre peut être transmise pour paiement et les mesures éducatives selon le cas 2 doivent être prises. Si ce n'est pas le cas ou si le coach J+S confirme les présences et ne procède pas à la mise au point, les coachs J+S de toutes les organisations n^x seront contactés.

Les coachs J+S des organisations n^x doivent confirmer les présences par écrit ou les corriger. Dans les offres ayant le statut « *réalisation* », une mise au point peut être effectuée directement. Les cours ou les camps concernés des offres ayant le statut "soumis pour contrôle" ou "contrôle" sont ouverts à pour correction par l'instance de contrôle. Si un coach J+S confirme des données erronées dans des offres déjà clôturées, une notification de cas est envoyée à l'OFSPO (cf. [chapitre 3.4](#)). Une demande de remboursement est ensuite facturée.

Si plusieurs coachs J+S insistent sur la présence de participants ou de moniteurs dans leurs activités, et que c'est donc parole contre parole, l'instance de contrôle contacte directement les personnes concernées ou leurs représentants légaux et détermine à quelles activités la personne a effectivement participé. Il n'est pas nécessaire de confirmer chaque activité, mais d'examiner en principe à quel cours ou camp la personne a participé. Dans le contexte des camps bénéficiant de subventions élevées notamment, il est relativement facile de déterminer si une personne a participé ou non au camp concerné.

Les coordonnées permettant de prendre contact peuvent être tirées de la base de données ou demandées aux coachs J+S.

L'OFSPO se tient à la disposition des instances de contrôle pour les conseiller et, si nécessaire, les soutenir.

Cas 4 - anomalies importantes

Si l'estimation du rapport entre l'offre J+S de l'organisation X soumise au contrôle et les offres J+S de l'organisation n^x est supérieure à 300 CHF, l'instance de contrôle procède à une première enquête et l'envoie à l'OFSPO sous forme de communication de cas (cf. [chapitre 3.4](#)). L'offre J+S est en outre notifiée à l'OFSPO via la BDNS (cf. [chapitre 3.3](#)). Dans ce cas, l'OFSPO examine tous les chevauchements dans l'offre et s'occupe également des cas 2 et 3 qui devraient se produire dans la même offre.

3 Moyens auxiliaires

3.1 Estimations

Les exemples suivants montrent des combinaisons de chevauchements inter-organisations d'une offre J+S avec des offres J+S de différentes organisations n^x.

Les exemples ci-dessous présentent chacun trois organisations avec lesquelles des chevauchements de l'offre de l'organisation X ont été réalisés. Tous les chevauchements sont estimés de manière isolée entre l'organisation X et une autre organisation n^x.

Exemple a :

Offre J+S de l'organisation X soumise au contrôle	Chevauchements	Offre J+S	Anomalie	Procédure à suivre
	d'une valeur de CHF 20	avec l'organisation n ¹	négligeable	ne pas poursuivre
	d'une valeur de CHF 50	avec l'organisation n ²	non significatif	mesures éducatives pas de correction requise
	d'une valeur de CHF 90	avec l'organisation n ³	négligeable	mesures éducatives pas de correction requise

L'offre présente des chevauchements estimés à 160 CHF. Les chevauchements se produisent avec les offres des organisations 1, 2 et 3. Considérée isolément, l'offre de l'organisation X présente des chevauchements inadmissibles de 20 CHF avec l'organisation 1, 50 CHF avec l'organisation 2 et 90 CHF avec l'organisation 3.

Les chevauchements avec l'organisation 1 sont inférieurs à 30 CHF et donc négligeables. Ils ne doivent pas être suivis.

Les chevauchements avec l'organisation 2 et l'organisation 3 sont peu importants et ne doivent pas être corrigés. Une mesure éducative doit être mise en place.

Dans cet exemple, aucun chevauchement ne doit être corrigé. L'offre peut être transmise pour paiement.

Exemple b. :

Offre J+S de l'organisation X soumise au contrôle	Chevauchements	Offre J+S	Anomalie	Procédure à suivre
	d'une valeur de CHF 20	avec l'organisation n ¹	négligeable	ne pas poursuivre
	d'une valeur de CHF 50	avec l'organisation n ²	non significatif	mesures éducatives pas de correction requise
	d'une valeur de CHF 180	avec l'organisation n ³	peu important	correction ou demande de remboursement nécessaire

L'offre présente des chevauchements estimés à 250 CHF. Les chevauchements se produisent avec les offres des organisations 1, 2 et 3. Considérée isolément, l'offre de l'organisation X présente des chevauchements inadmissibles de 20 CHF avec l'organisation 1, de 50 CHF avec l'organisation 2 et de 180 CHF avec l'organisation 3.

Les chevauchements avec l'organisation 1 ne doivent pas être poursuivis.

Les chevauchements avec l'organisation 2 ne doivent pas être corrigés. Des mesures éducatives doivent être mises en place.

Les chevauchements avec l'organisation 3 doivent être examinés par l'organe de contrôle. Les chevauchements doivent être corrigés. Pour les offres déjà clôturées, une demande de remboursement doit être introduite via l'OFSCO.

Exemple c. :

	Chevauchements	Offre J+S	Anomalie	Procédure à suivre
Offre J+S de l'organisation X soumise au contrôle	d'une valeur de CHF 420	avec l'organisation n ¹	important	annoncer le cas à l'OFSPO et annoncer l'offre via la BDNS
	d'une valeur de CHF 50	avec l'organisation n ²	non significatif	l'OFSPO poursuit le traitement sur la base de l'annonce du cas
	d'une valeur de CHF 180	avec l'organisation n ³	peu important	l'OFSPO poursuit le traitement sur la base de l'annonce du cas

L'offre présente des chevauchements estimés à 620 CHF. Les chevauchements se produisent avec les offres des organisations 1, 2 et 3. Considérée isolément, l'offre de l'organisation X présente des chevauchements inadmissibles de CHF 20 avec l'organisation A, de CHF 500 avec l'organisation B et de CHF 100 avec l'organisation C.

Il existe au moins une estimation de plus de CHF 300. L'instance de contrôle procède à une première enquête et l'envoie à l'OFSPO sous forme de communication de cas (cf. [chapitre 3.4](#)). L'offre J+S est en outre notifiée à l'OFSPO via la BDNS (cf. [chapitre 3.3](#)).

3.2 Chevauchement des exportations

3.2.1 Exportation pour les évaluations

Pour effectuer les évaluations et contacter les coachs J+S, il est recommandé de travailler avec l'exportation des chevauchements. Au niveau de l'offre disponible pour le contrôle, les "chevauchements" peuvent être sélectionnés dans l'onglet "Grandeur de contrôle". Le bouton bleu "Exporter" permet de télécharger l'exportation de tous les chevauchements.

Offre

Prénom	Nom	Numéro personnel	Nombre de chevauchements
[redacted]	[redacted]	[redacted]	4
[redacted]	[redacted]	[redacted]	20
[redacted]	[redacted]	[redacted]	28
[redacted]	[redacted]	[redacted]	20
[redacted]	[redacted]	[redacted]	2
[redacted]	[redacted]	[redacted]	20

Vers l'aperçu Actions ▾

Dans le fichier Excel, le filtre peut être activé dans l'onglet "Données".

The screenshot shows the Microsoft Excel ribbon with the 'Données' tab selected. In the 'Trier et filtrer' group, the 'Filtre' button is highlighted. The status bar at the bottom indicates 'Rechercher'.

Dans un deuxième temps, il est possible de choisir dans la colonne "Type de chevauchement I" entre "Appartenant à plusieurs organisations" et "Au sein de l'organisation". Les données peuvent ainsi être préparées pour un traitement ultérieur différencié entre les deux types de chevauchement.

The image contains two side-by-side screenshots of the Excel filter interface. Both screenshots show a dropdown menu for a specific column. The left screenshot is for column P, labeled 'Type de chevauchement I', and the right one is for column O, labeled 'Organisateur'. Both menus include options like 'Trier de A à Z', 'Trier par couleur', and 'Effacer le filtre'. At the bottom of each menu, there is a 'Rechercher' input field and a list of three checkboxes. All three checkboxes are checked in both cases: '(Sélectionner tout)', 'Appartenant à plusieurs organisations', and 'Au sein de l'organisation'.

Dans la colonne O, il est possible de trier par "organisateur". Ce tri permet de regrouper les chevauchements d'un organisateur et de les estimer plus facilement. En sélectionnant l'organisation n^x, l'estimation basée sur la relation directe avec chaque organisation J+S concernée peut être représentée et estimée rapidement et simplement.

3.2.2 Transmission de données aux coachs J+S

Si des exportations sont envoyées aux coachs J+S, elles doivent d'abord être mises à jour. Pour des raisons de protection des données et afin d'éviter que les organisations ne soient mises au pilori, seules les données concernant l'organisation elle-même peuvent être rendues accessibles aux coachs J+S.

Pour l'envoi d'éventuels chevauchements internes à l'organisation, il est possible, dans un premier temps, de filtrer les chevauchements dans la colonne Q selon "Unique". Toutes les données, sauf la ligne 1, peuvent être sélectionnées et supprimées. Ensuite, la sélection peut être réinitialisée dans la colonne Q. Dans un deuxième temps, il est possible de filtrer dans la colonne P selon "Interorganisational". Toutes les données sauf la ligne 1 peuvent être sélectionnées et supprimées. Ensuite, la sélection peut être annulée dans la colonne P. Il ne reste plus que les données de sa propre organisation. Le fichier doit être enregistré et peut ensuite être transmis.

Pour l'envoi de chevauchements inter-organisations, les données de toutes les autres organisations doivent être épurées.

Pour les organisations dont l'offre J+S n'est pas soumise au contrôle, cela peut être fait à l'aide de la fonction de filtrage et en supprimant les données de la colonne O "Organisateur".

La mise à jour des données pour l'organisation dont l'offre J+S est soumise au contrôle peut nécessiter plus de travail. La procédure doit être adaptée individuellement selon le cas, afin de filtrer les données souhaitées et de supprimer les données des autres organisations.

3.3 Annoncer les offres à l'OFSPO via la BDNS

Les instances de contrôle peuvent signaler à l'OFSPO les offres qui se trouvent dans le statut "Contrôle".

Offre

Détails de l'offre

Numéro de l'offre
Durée
Statut de l'offre
Organisation **Contrôle**
Direction de l'organisation
Fédération
Groupe d'utilisateurs
Instance d'autorisation et de contrôle
Compte
Paiement d'acompte autorisé
Matériel de prêt commandé
Offre intégrative

Pris en compte pour le paiement
Coach
A clôturer d'ici au

Transmettre pour paiement
Annونcer une offre à l'OFSPO
Vers l'aperçu Actions

Lors de la notification de l'offre, il convient de décrire précisément les raisons pour lesquelles l'offre est notifiée.

Annoncer l'offre à l'OFSPO

Veuillez justifier l'annonce de cette offre.

Motif *

Interrompre Annoner une offre à l'OFSPO

Après avoir traité l'offre, l'OFSPO la renvoie à l'instance de contrôle avec une justification ou des instructions sur les étapes suivantes.

Lorsqu'une offre est notifiée à l'OFSPO, aucun courriel supplémentaire ne doit en principe être envoyé à la Helpline J+S. Dans des cas exceptionnels, si des justificatifs ou des annonces de cas doivent être envoyés à la Helpline J+S, le numéro de l'offre doit être mentionné dans le message adressé à la Helpline J+S et le numéro de triage du billet (format "JS-00000") doit impérativement être indiqué dans l'annonce de l'offre (BDNS).

3.4 Modèle d'annonce de cas

Organisation	<i>FC OFSPO Macolin</i>
Offre	<i>547288</i>
Statut	<i>«contrôle commencé»</i>
Somme de l'offre (total)	<i>CHF 12'522</i>
Réduction estimée des subventions J+S	<i>> CHF 1000</i>
Coach J+S (y c. courriel)	<i>Hélène Dupont, helene.dupont@mail.com</i>
Nature de l'anomalie	<p><i>p. ex.:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Plusieurs chevauchements concernant des monitrices/teurs et des participant-e-s</i> – <i>7 cours avec un taux de présence de 100%</i> – <i>Données erronées concernant la monitrice ou le moniteur: selon ses dires, la monitrice ou le moniteur n'est plus actif au sein de cette association depuis le 1.1.2018</i>
Cours J+S concernés	<i>Juniors A, hommes actifs, femmes 1</i>
Mesures prises	<p><i>p. ex.:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Contact téléphonique/écrit avec la ou le coach J+S</i> – <i>Comparaison entre les données de la BDNS et celles figurants sur le site de l'association</i> – <i>Documents de cours / programme du camp demandés</i>
Preuves / Annexes	<p><i>p. ex.:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Tableau Excel listant les chevauchements</i> – <i>Correspondance avec la ou le coach J+S</i> – <i>Confirmation de la monitrice ou du moniteur J+S</i> – <i>Notes prises lors de la conversation téléphonique avec la/le coach J+S</i>
Date de l'annonce à l'OFSCO	<i>22.05.2018</i>
Personne responsable au service cantonal	<i>Pierre Dupond, ZH</i>
Appréciation personnelle / Commentaires	<i>Les données de la BDNS concernant la monitrice ou le moniteur J+S ne correspondent pas à celles figurant sur le site Internet de l'association. Les déclarations de la ou du coach interrogé par téléphone étaient en outre contradictoires. Le rapport de confiance avec la ou le coach est rompu.</i>

3.5 Qualification des chevauchements possible

Il existe diverses possibilités de chevauchement. Le tableau suivant distingue les chevauchements clairs (**X**) des chevauchements possibles (**O**).

Tab. 1: Chevauchements clairs et chevauchements possibles

		Activités dans le cours/camp A					
		E	CO	JE	JC	JV	JSE
Activités dans le cours/camp B	E	X*	O	O	O	O	O
	CO	O	O	O	O	O	O
	JE	O	O	X**	X	O	O
	JC	O		X	X	O	O
	JV	O		O	X	O	O
	JSE	O		O	O	O	O

E: entraînement, CO: compétition, JE: jour d'entraînement, JC: jour de camp, JV: premier ou dernier jour de camp (voyage), JSE: jour sans entraînement

* Ne concerne que les entraînements qui ont lieu simultanément

** Ne concerne que la fonction de participant-e

Voici une liste des cas de figure (et des justifications) dans lesquels un chevauchement possible est permis et peut faire l'objet d'un décompte. Les exemples qui mentionnent des horaires ou des périodes (matin, après-midi, soir) sont interchangeables et uniquement donnés à titre indicatif. La liste suivante n'est en aucun cas exhaustive. La «personne X» désigne tant des participantes et participants que des monitrices et moniteurs J+S.

Par personne X, on entend les participants ainsi que les moniteurs J+S. Les tableaux sont une description approfondie de la matrice (tableau 1).

Entraînement :

Tab 2: Chevauchements possibles entraînement

		<u>Entraînement dans le cours B de la même ou d'une autre organisation</u>
Activité cours/camp A	E	<ul style="list-style-type: none"> La personne X participe le matin à un entraînement du cours B et, l'après-midi, à un entraînement du cours A.
	CO	<ul style="list-style-type: none"> La personne X participe le matin à un entraînement du cours B et, le soir, à une compétition du cours A.
	JE	<ul style="list-style-type: none"> La personne X participe le matin à un entraînement du cours B et, à partir de midi, à un jour d'entraînement dans le cours A.
	JC	<ul style="list-style-type: none"> La personne X participe au camp A sans nuitée et, le soir, à un entraînement du cours B.
	JV	<ul style="list-style-type: none"> La personne X participe le matin à un entraînement du cours B et se rend au camp A dans l'après-midi.
	JSE	<ul style="list-style-type: none"> La personne X participe au camp A sans nuitée et à un entraînement du cours B lors du jour sans entraînement. Non autorisé pour les camps avec nuitée

Compétition :

Tab. 3: Chevauchements possibles compétition

		<u>Compétition dans le cours B de la même ou d'une autre organisation</u>
Activité cours/camp A	E	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe à une compétition du cours B et, le matin, à un entraînement du cours A.
	CO	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe le matin à une compétition du cours B et, le soir, du cours A. • La monitrice/le moniteur X participe à une même compétition rassemblant des participantes et participants du cours B et du cours A (la présence doit être assurée tout au long des deux compétitions).
	JE	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe le matin à une compétition du cours B et à un jour d'entraînement du cours A à partir de midi.
	JC	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe le soir à une compétition du cours B et le reste de la journée au camp A sans nuitée. • Non autorisé pour les camps avec nuitée
	JV	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe le soir à une compétition du cours B et le reste de la journée au dernier jour du camp A.
	JSE	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe à une compétition du cours B et à un jour sans entraînement dans le camp A sans nuitée. • Non autorisé pour les camps avec nuitée

CO* : Les moniteurs J+S ne peuvent pas être marqués comme présents dans deux cours différents pour la même compétition. Si un moniteur J+S accompagne des participants de deux cours ou plus, la compétition peut être représentée dans un seul cours. Le cas échéant, les participants doivent être ajoutés au cours.

Jour d'entraînement:

Tab. 4: Chevauchements possibles jour d'entraînement

		<u>Jour d'entraînement dans le cours B de la même ou d'une autre organisation</u>
Activité cours/camp A	E	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe à un jour d'entraînement du cours B et, le soir, à un entraînement du cours A.
	CO	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe à un jour d'entraînement du cours B et, le soir, à une compétition du cours A.
	JE	<ul style="list-style-type: none"> • Chevauchement clair concernant les participantes et participants • La monitrice/le moniteur participe à un jour d'entraînement du cours B (8h-14h) et un jour d'entraînement du cours A (16h-22h).
	JC	<ul style="list-style-type: none"> • Chevauchement clair
	JV	<ul style="list-style-type: none"> • La monitrice/le moniteur participe à un jour d'entraînement du cours B (8h-14h) puis au premier jour du camp A.
	JSE	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe à un jour d'entraînement du cours B et à un jour sans entraînement dans le camp A sans nuitée. • Non autorisé pour les camps avec nuitée

Jour de camp :

Tab. 5: Chevauchements possibles jour de camp

<u>Jour de camp dans le camp B de la même ou d'une autre organisation</u>		
Activité cours/camp A	E	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé pour les camps avec nuitée • La personne X participe au camp B sans nuitée et, le soir, à un entraînement du cours A.
	CO	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé pour les camps avec nuitée • La personne X participe au camp B sans nuitée et, le soir, à une compétition du cours A.
	JE	<ul style="list-style-type: none"> • Chevauchement clair
	JC	<ul style="list-style-type: none"> • Chevauchement clair
	JV	<ul style="list-style-type: none"> • Chevauchement clair
	JSE	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé

Premier et dernier jour de camp :

Tab. 6: Chevauchements possibles premier / dernier jour de camp

<u>Premier ou dernier jour de camp dans le camp B de la même ou d'une autre organisation</u>		
Activité cours/camp A	E	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe au dernier jour du camp B avec/sans nuitée et, le soir, à un entraînement du cours A.
	CO	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe au premier jour du camp B avec/sans nuitée et, le matin, à une compétition du cours A.
	JE	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe au dernier jour du camp B puis, à son retour, au jour d'entraînement du cours A.
	JC	<ul style="list-style-type: none"> • Chevauchement clair
	JV	<ul style="list-style-type: none"> • La personne X participe au dernier jour du camp B et au premier jour du camp A (voyage).
	JSE	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé

Jour sans entraînement :

Tab. 7: Chevauchements possibles jour sans entraînement

<u>Jour sans entraînement dans le camp B de la même ou d'une autre organisation</u>		
Activité cours/camp A	E	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé pour les camps avec nuitée • La personne X participe au camp B sans nuitée et, lors du jour sans entraînement, à un entraînement du cours A.
	CO	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé pour les camps avec nuitée • La personne X a un jour sans entraînement du camp B sans nuitée et participe à une compétition du cours A.
	JE	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé pour les camps avec nuitée • La personne X a un jour sans entraînement au camp A sans nuitée et participe à un jour d'entraînement du cours B.
	JC	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé
	JV	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé
	JSE	<ul style="list-style-type: none"> • Non autorisé